

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00075
Numéro SIREN : 529 959 959
Nom ou dénomination : A.G.Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt 6783

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE A.G. CONSEIL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée générale extraordinaire

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 5 décembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels sur les comptes clos au 30 juin 2022 soit 12 mois d'activité qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 84 000 € contre 56 000 € au 30/06/2021 ;
- les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 58 160 € contre 63 367 € au 30/06/2021 ;
- les produits financiers s'élèvent à la somme de 150 001 € contre 80 257 € au 30/06/2021 ;
- le résultat net de l'exercice s'élève à la somme de 145 885 € contre 111 864 € au 30/06/2021 ;
- les capitaux propres de la société s'élèvent à 499 947€ dont 1 000 € de capital ;
- les dettes s'élèvent à la somme de 928 900 € contre 1 075 822 € au 30/06/2021 ;

Il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis le 1er juillet 2022, hormis celle indiquée dans l'approbation des comptes annuels sur les comptes clos au 30 juin 2022 s'élevant à 10 000 €.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2022

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

SARL OUEST AQUITAINE AUDIT



Stéphane MELIN

Commissaire aux comptes et à la transformation Associé